



# **CAHIER DES CHARGES CONCURRENTS**

## **PRESENTATION DE L'EVENEMENT**

### **Quatre semaines de courses intenses le long des côtes françaises**

Depuis 32 ans...Le Tour de France à la Voile se déroule traditionnellement sur une période d'environ quatre semaines, à cheval sur les mois de juin et juillet. Tout au long des trois bassins, Manche, Atlantique et Méditerranée, une bonne trentaine de courses s'enchaînent sur des épreuves de type « allers et retours », parcours côtiers ou plus au large, qui font de ce mélange unique en son genre une véritable référence dans le monde de la course au large en équipage.

L'événement, qui a fait naviguer plus de 20 000 équipiers depuis sa création par Bernard Decré en 1978, constitue une formidable école de promotion pour la course en équipage.

Depuis 2004, le Tour de France à la Voile est l'épreuve phare du Championnat de France des Equipages en partenariat avec la Fédération Française de Voile et l'ACPM.

### **Des bateaux identiques**

Depuis 1999, le monotype retenu pour l'épreuve est le FARR 30, dessiné par l'architecte Bruce Farr.

A partir de l'édition 2011, un nouveau monotype prendra la relève du FARR 30, le M34 construit par le chantier Archambault, fruit d'une longue réflexion avec les coureurs et l'organisation du Tour de France à la Voile, et surtout grand vainqueur d'une compétition entre architectes et chantiers qui avait réunie pas moins de 23 projets internationaux.

### **Une référence sportive internationale**

Cette épreuve de haut niveau a fait naviguer les plus grands spécialistes de la course en équipage, du match-racing, de l'olympisme ou de l'America's Cup. Le Tour de France à la Voile se veut également une manifestation internationale et s'honore d'accueillir régulièrement des équipages étrangers en provenance des USA, Italie, Pays-Bas, Suisse, Belgique, Canada, Nouvelle-Zélande...

Au fil des ans, le Tour de France à la Voile s'est toujours imposé comme une compétition ouverte à tous, mêlant grands champions et ceux qui rêvent de le devenir ! C'est pourquoi en plus du classement Général, l'épreuve propose aux coureurs n'ayant pas un statut professionnel selon les critères de l'ISAF de figurer dans un classement Amateur spécifique. Dans le même esprit, un classement Etudiant permet de valoriser la participation des grandes écoles et universités.

### **Une grande fête populaire**

Le passage de l'épreuve dans chaque ville étape est aussi l'occasion d'organiser une grande fête populaire. Le village officiel de la course s'étend sur plusieurs milliers de mètres carrés et comprend espaces de réception et espaces de promotion des partenaires, de l'organisation et des concurrents. Selon les années, le parcours du Tour de France à la Voile est fort de 10 à 12 villes étapes, une bonne occasion pour accueillir jusqu'à 20 000 spectateurs sur le village animation autour de ses attractions, jeux et concerts. Pendant deux ou trois jours dans les villes étapes et plus pour les villes de départ et d'arrivée, les animations de jour et en nocturne créent l'événement. Les parcours de régates organisés à proximité des ports permettent également au public de profiter du spectacle qui est donné sur l'eau.

### **Un rendez-vous médiatique**

Des partenariats médias renforcés par un travail de relations presse assurent à la manifestation une couverture médiatique d'envergure internationale et en font l'un des grands rendez-vous sportifs de l'été. Plusieurs équipes de télévision et des correspondants de presse sont présents sur l'ensemble de la course et lui confèrent un retentissement considérable qui valorise la présence des entreprises ou des collectivités partenaires.

### **Un outil de communication et de marketing**

L'événement offre aux entreprises et aux collectivités un outil de communication remarquable ; la présence des médias accroît leur notoriété, et le village, qui fait l'objet d'une affluence considérable, leur permet de présenter leurs produits. Enfin, les espaces de réception offrent aux clients ou au personnel des partenaires un cadre détendu et attractif. Tous ces éléments concourent à faire de l'épreuve l'un des meilleurs outils de communication de l'été, permettant de toucher à une période de forte affluence estivale l'ensemble des côtes françaises.

# SOMMAIRE

<b>1. LES REGLES DE LA COURSE</b>	<b>p4-9</b>
- 1.1 Une course monotype	p4
- 1.2 L'équipage	p6
- 1.3 Les classements	p7
- 1.4 Les prix	p8
- 1.5 L'assistance course	p8
<b>2. LES REGLES DE PUBLICITE</b>	<b>p9-11</b>
- 2.1 Règle générale	p9
- 2.2 Espaces publicitaires	p10
<b>3. LA COMMUNICATION</b>	<b>p11-12</b>
- 3.1 Les médias	p11
- 3.2 Les opérations de relations publiques	p12
- 3.3 Les espaces partenaires sur le Village Animation	p12
<b>4. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION</b>	<b>p12-14</b>
- 4.1 Les droits d'inscription	p12
- 4.2 Documents à fournir avant le 1 <sup>er</sup> mai 2010	p13
- 4.3 Documents à fournir à l'inscription	p14
<b>Annexe 1 : Publication des documents de course</b>	<b>p15</b>
<b>Annexe 2 : Exemple de budget d'un équipage</b>	<b>p16</b>
<b>Annexe 3 : Plan de marquages</b>	<b>p17</b>
<b>Annexe 4 : Bulletin d'inscription</b>	<b>p18</b>
<b>Annexe 5 : Planning général</b>	<b>p19</b>

## 1. LES REGLES DE LA COURSE

### 1.1 UNE COURSE MONOTYPE EN FARR 30

Les FARR 30 doivent être conformes aux règles de monotypie établies par l'association de classe française des propriétaires de FARR 30 (ACPM), en vigueur le jour du départ de la course, complétées des dispositions arrêtées par l'organisation de l'épreuve (nombre d'équipiers, voiles, matériel de sécurité...) et récapitulées dans l'Avis de Course. Les règles d'éligibilité (limitation aux amateurs du groupe 1 ou aux propriétaires barreurs) propres au circuit international FARR 30 ne s'appliquent pas au Tour de France à la Voile 2010.

Les concurrents doivent fournir un certificat de jauge 2010 à l'inscription ou au plus tard lors des contrôles du Tour de France à la Voile. Chaque chef de bord doit être membre de l'association de la classe française des FARR 30 (ACPM). Les chefs de bord étrangers cotisant déjà à la classe des FARR 30 de leur pays verseront une cotisation symbolique de 1 € à l'ACPM au moment de la confirmation des inscriptions.

#### **Classe française (ACPM)**

Président Nicolas ABIVEN

Secrétaire Sylvie VIANT

Face au 36 Quai Le Gallo

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Tél. : 01 46 04 17 80

Fax : 01 46 04 17 73

[sviant@uncl.com](mailto:sviant@uncl.com)

Voir le site de la classe française sur : [www.uncl.com](http://www.uncl.com)

#### **TOUR DE FRANCE A LA VOILE**

Editions Larivière

12 rue Mozart

92587 CLICHY CEDEX

Contact : Anne Bouilly

[anne.bouilly@editions-lariviere.fr](mailto:anne.bouilly@editions-lariviere.fr)

Tél : 01 41 40 56 92

William BOREL

[william.borel@editions-lariviere.fr](mailto:william.borel@editions-lariviere.fr)

Tél : 01 41 40 33 59

### **Contrôles de Jauge et contrôles de départ**

Tous les bateaux seront contrôlés avant le départ de l'épreuve. Des contrôles de jauge seront effectués également tout au long de l'épreuve par le jaugeur officiel. Pour l'ensemble des contrôles de jauge, des formalités de confirmation d'inscription, de stickage des voiles, les bateaux complets (avec ensemble de leurs voiles et équipements) devront être à disposition de l'organisation 3 à 4 jours avant le départ de la course (dates précisées dans l'avis de course), avec au minimum deux membres de l'équipage ou de l'équipe d'assistance.

Tout bateau en retard aux contrôles de jauge et qui n'aura pas prévenu l'organisation par écrit, par mail ou par télécopie avec un motif valable et explicite, sera pénalisé en points, sans instruction (voir avis de course) sauf autorisation écrite préalable du Directeur de course.

### **Matériel et électronique**

Comme précisé dans les règles de classe, le bateau doit être équipé d'une VHF 25 Watts 56 canaux en règle avec la législation de son pays, comportant une antenne en tête de mât d'un minimum de gain de 3 db, ainsi qu'une antenne de secours, et une VHF portable étanche 5 watts en état de marche.

Le bon fonctionnement des VHF (émission/réception) sera vérifié par un technicien habilité par l'organisateur avant le départ et le cas échéant durant la course.

**Tout bateau disposant d'un matériel ne satisfaisant pas aux contrôles électriques complets (VHF, batteries, système de recharge) devra se mettre en conformité à ses frais avant d'être autorisé à prendre le départ ou à continuer la course.**

**L'organisation incite fortement les concurrents à faire vérifier par un spécialiste leurs installations électriques (VHF, batteries, système de recharge) avant l'arrivée aux contrôles de jauge.**

**Toute VHF ASN devra être accompagnée de son numéro MMSI et si possible couplée au GPS du bord. Ces informations devront obligatoirement être fournies lors de la confirmation des inscriptions.**

Le moteur du bateau doit être en parfait état de marche et le rester pendant toute la durée de l'épreuve. Compte tenu de la faible puissance du moteur et de son impact sur la sécurité, les bateaux doivent être équipés de l'hélice type "Flex-O-Fold".

**Attention : désormais, une manivelle adaptée au moteur, permettant son démarrage manuel, est obligatoire en permanence à bord.**

Les bateaux devront avoir au minimum les feux de navigation tricolores (bicolores en tête de mât obligatoires, tricolores recommandés) ainsi que des ampoules de rechange (sauf pour Led si conformes au RIPAM). Ces feux de navigation devront avoir une puissance théorique de 10 watts (feux rouges et verts visibles à 1 mille et feux blancs visibles à 2 milles).

Les bateaux devront également être équipés des feux de navigation de secours de même spécification minimale que les feux ci-dessus en état de marche avec des sources d'énergie et de cablage séparés.

Les équipements suivants sont interdits : radar, pilote automatique.

Pour des raisons de sécurité, un téléphone portable sera placé dans un contenant étanche, opaque et plombé. Tous les bateaux devront fournir le numéro de ce téléphone (un seul numéro sera autorisé pour toute l'épreuve) lors de la confirmation des inscriptions.

L'organisateur se réserve le droit de faire embarquer tout matériel permettant d'améliorer la médiatisation et le suivi de la course.

### **Voiles**

Les concurrents ne pourront utiliser qu'un seul jeu de voiles conforme aux règles de classe pendant l'épreuve.

Seuls deux spis sont autorisés :

- un spi symétrique de tête fourni par le Tour de France à la Voile
- un spi de capelage symétrique, blanc sans logo, fourni par les concurrents.

Les bateaux qui, à l'issue de chaque étape, sont en tête de l'un des classements spécifiques (Général, Amateur, Etudiant), sont tenus de porter les spis distinctifs de leader de ces classements.

### **Sécurité**

Les bateaux devront être conformes aux règles de sécurité précisées dans l'avis de course (matériel et formation des équipages) et doivent être armés au minimum dans la catégorie «Hauturière» (plus de 6 milles).

Le livret du radeau de survie à **jour** doit être impérativement présenté au plus tard lors de la confirmation des inscriptions.

**RAPPEL : Les radeaux ISO possèdent une périodicité de révision et une date de péremption déterminée par le constructeur. Ces produits étant des équipements de sécurité essentiels, ils doivent être révisés par un organisme notifié reconnu.**

Tout le matériel de sécurité doit être à bord et le rester pendant toute la durée de l'épreuve. Les bateaux étrangers doivent être équipés du matériel de sécurité listé en annexe dans l'avis de course.

Chaque bateau doit souscrire au minimum une assurance responsabilité civile et dommages pour l'ensemble du Tour de France à la Voile. Une copie du contrat ou une attestation d'assurance stipulant la validité du contrat durant la période du Tour de France à la Voile devra être fournie lors de la confirmation des inscriptions.

### **Transports routiers**

Tous les transports routiers avant, pendant et après l'événement s'effectuent sous la seule responsabilité des équipages, ceux-ci devront respecter la réglementation en vigueur en matière de transport exceptionnel.

Les équipages devront impérativement présenter à l'organisation toutes les autorisations de transport ainsi que tous les documents officiels (cartes grises, permis et assurances) lors de la confirmation des inscriptions.

## **1.2 L'EQUIPAGE**

Conformément à la jauge de classe du FARR30, le poids total de l'équipage est de 525 Kg.

Le nombre d'équipiers embarqués sera de 5 au minimum et de 8 au maximum et pourra changer d'une course à l'autre.

Sur l'ensemble du Tour de France à la Voile, chaque équipage devra être composé au minimum de 12 équipiers. Pour être pris en compte dans la liste d'équipage, chaque équipier devra participer à au moins 3 courses (hors prologue et postlogue).

Sauf autorisation exceptionnelle du Jury ou du comité de course, un équipier ne pourra pas changer de bateau en cours d'épreuve.

**NOUVEAU : Pendant toutes les épreuves du Tour de France à la Voile, au minimum un membre de l'équipage naviguant devra obligatoirement avoir suivi un stage de survie ISAF.**

**La liste des membres de l'équipage avec l'attestation de réussite du stage de survie ISAF devra être présentée lors de la confirmation des inscriptions.**

**Pour suivre un stage de survie ISAF, vous trouverez la liste des centres agréés à l'adresse suivante : [http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/secure/documents/centres\\_habilites.pdf](http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/secure/documents/centres_habilites.pdf)**

Chaque équipier français ou étranger résidant en France doit posséder une licence Club FFVoile 2010 visée par un médecin (visa médical) ou accompagnée d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

Pour les équipiers étrangers, trois options sont possibles :

- soit justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros et présenter un certificat médical de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais)
- soit justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF, présenter un certificat médical (rédigé en français ou en anglais) et souscrire une assurance responsabilité civile complémentaire fournie par la FFVoile lors de la confirmation des inscriptions valable pour la durée de l'épreuve et pour un coût approximatif de 7€
- si un coureur étranger ne peut justifier son appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF, il devra prendre une licence FFVoile 2010 et fournir un certificat médical (rédigé en français ou en anglais).

Ces documents doivent être présentés lors de la confirmation des inscriptions puis au PC Course pendant l'épreuve.

Les concurrents devront être âgés de 16 ans au minimum, révolus au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les équipiers mineurs doivent présenter une autorisation parentale, qui devra désigner un tuteur majeur présent sur la totalité de l'épreuve.

Chaque équipage navigant devra obligatoirement comprendre au minimum une personne âgée de plus de 21 ans.

#### **Invité embarqué :**

Durant le Tour de France à la Voile 2010, un équipage pourra embarquer un invité de son choix pour deux courses de type aller-retour au maximum (une personnalité, un journaliste, un caméraman ou un sponsor...). Cet invité hors quota de poids devra obligatoirement présenter au PC course avant le départ une licence FFVoile 2010 avec un certificat médical.

Dans tous les cas, l'équipage à bord ne pourra pas être composé de plus de 8 membres (7 équipiers + un invité).

Pour un invité embarqué pour le prologue et/ou le postlogue, une licence temporaire journalière et un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition seront suffisants.

D'autre part l'organisation pourra demander une fois à chaque bateau d'embarquer un invité hors quota de poids quelle que soit la nature de la course (une personnalité, un journaliste, un caméraman ou un sponsor...).

### **1.3. LES 3 CLASSEMENTS DU TOUR DE FRANCE A LA VOILE**

#### **Classement Général**

Ce classement désigne le vainqueur du Tour de France à la Voile 2010.

Par définition, les bateaux participant exclusivement à ce classement ne pourront apparaître aux classements amateurs ou étudiants.

Le skipper doit fournir la liste de tous les membres de l'équipage navigant sur l'ensemble du Tour de France à la Voile au plus tard lors de la confirmation des inscriptions.

#### **Classement Amateur**

Le classement amateur est établi à partir du classement général par extraction de points.

Pour être inscrit au classement Amateur, l'ensemble des équipiers doit appartenir au groupe 1 du code de classification ISAF, à l'exception d'un membre de groupe 2 ou 3. Le skipper doit fournir la liste de tous les membres de l'équipage navigant sur l'ensemble du Tour de France à la Voile, avec leur groupe de Classification ISAF, avant le 1<sup>er</sup> mai 2010. Au-delà de cette date les demandes d'inscription au classement amateur ne seront pas prises en compte et le bateau sera inscrit en classement général.

Un bateau inscrit en catégorie Amateur qui ne respecterait pas en cours d'épreuve la clause ci-dessus concernant le code de Classification ISAF pourra être exclu du classement amateur et classé au classement général.

**ATTENTION : Compte tenu des délais pour obtenir une classification ISAF, il appartient à chaque membre d'équipage d'effectuer les démarches nécessaires suffisamment tôt auprès de l'ISAF afin de pouvoir remettre au Tour de France à la Voile un dossier de classification ISAF complet avant le 1<sup>er</sup> mai 2010.**

**Pour obtenir une classification, ou la faire réactualiser, aller à l'adresse suivante <http://www.sailing.org/classification.php>**

**Le code de classification 2009 ISAF traduit en français est consultable à l'adresse : [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/RCV\\_2009\\_2012/Code\\_Classification.pdf](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/RCV_2009_2012/Code_Classification.pdf)**

**Pour toutes questions concernant la classification, consulter les questions fréquentes à l'adresse :**

[http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/RCV\\_2009\\_2012/Code\\_Classification\\_FAQ\\_FRA.pdf](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/RCV_2009_2012/Code_Classification_FAQ_FRA.pdf)

### **Classement Etudiant**

Le classement Etudiant est établi à partir du classement général par extraction de points.

Ce classement est ouvert à toutes les Ecoles, Grandes Ecoles, Facultés ou Universités françaises et étrangères.

Au départ de chaque course, l'équipage doit être composé obligatoirement d'étudiants, toutefois 2 membres d'équipage au maximum ne possédant pas le statut d'étudiant pourront être présents à bord.

Le skipper doit fournir la liste de tous les membres de l'équipage naviguant sur l'ensemble du Tour de France à la Voile, précisant le nom des Ecoles, Facultés ou Universités, au plus tard lors de la confirmation des inscriptions.

Les cartes d'étudiants devront être présentées lors de la confirmation des inscriptions, ou au PC Course durant l'épreuve, avant le premier embarquement.

Un bateau inscrit en catégorie Etudiant qui ne respecterait pas en cours d'épreuve les obligations ci-dessus pourra être exclu du classement Etudiant et classé au classement général.

## **1.4 PRIX**

Les équipages et les « projets » vainqueurs des trois classements (« Général », « Amateur » et « Etudiant ») de l'édition 2010 bénéficieront de l'inscription gratuite pour le Tour de France à la Voile 2011 sous réserve que :

- le nom du bateau reste identique en 2011 (... ou même « projet » ou même « team »).
- si le nom du bateau venait à changer en 2011, plus de la moitié de l'équipage dont le skipper vainqueur en 2010, soit engagé dans ce « projet » pour l'édition 2011.

## **1.5. L'ASSISTANCE COURSE**

### **Assistance technique**

Chaque concurrent doit organiser sa propre assistance technique pour l'entretien et les réparations de son bateau durant la course.

Après les contrôles de jauge de départ, les interventions techniques sur les voiliers autres que l'entretien courant, ne peuvent être effectuées qu'après accord écrit du comité de course.

### **Village Assistance**

Chaque bateau est autonome pour sa logistique à terre (hébergement, nourriture, transport...) mais peut bénéficier gratuitement de l'infrastructure mise en place sur le village assistance course.

Le village assistance est une zone prévue par l'organisation à chaque étape qui regroupe l'ensemble des équipes et véhicules d'assistance-course ; ce village est un espace où se retrouvent, pour se restaurer et éventuellement se loger (camping-car, tentes) tous les équipages ; en collaboration avec les villes étapes, le village assistance est équipé en eau, électricité, douches et toilettes.

La surface de chaque unité "Assistance Course" déployée au sol (auvent, bâche, coin repas...) ne doit pas excéder 70 m2.

Le village assistance course est un lieu privilégié et convivial qui a une part importante dans l'ambiance à terre ; il est important que chaque équipage y soit présent.

L'organisation met en place une équipe village-assistance, sous la direction d'un régisseur, qui est présent en permanence.

Les équipages doivent se conformer au règlement du village assistance et aux consignes de son régisseur, en particulier en matière de sécurité, de gestion des emplacements, et de propreté des sites.

### **Responsable assistance**

Chaque équipage doit désigner un responsable de son équipe d'assistance qui sera l'interlocuteur privilégié de l'organisateur du Tour de France à la Voile.

Dès son arrivée dans la ville de départ, le responsable de chaque bateau devra fournir à l'organisation, lors de la confirmation des inscriptions, pour chaque membre de l'équipe (assistance à terre et équipage) les renseignements suivants : nom, adresse, n° de téléphone, groupe sanguin, ainsi que le nom, l'adresse et le numéro de téléphone (portable de préférence) de la personne à prévenir en cas d'urgence.

Le responsable de l'équipe assistance est en relation permanente avec le régisseur du village assistance qui coordonne les convois de véhicules et les installations dans chaque ville.

**IMPORTANT** : les organisateurs du Tour de France à la Voile rappellent que toute violation aux règles de bonne conduite d'un quelconque membre de l'équipage ou de son équipe d'assistance (assistance technique, assistance course, attaché de presse, manager etc.) durant la compétition sera susceptible d'entraîner des pénalités aux classements pouvant aller jusqu'à l'exclusion de(s) (la) personne(s) et/ou la disqualification du bateau pour les courses à venir et/ou les courses déjà validées.

### **Véhicules d'assistance**

Chaque équipage a la possibilité de se faire accompagner par des véhicules d'assistance. Les équipes souhaitant avoir plus de 3 véhicules d'assistance devront obtenir l'autorisation préalable de l'organisateur.

Ces véhicules doivent être accrédités pour accéder au parking réservé du village assistance.

Les équipages disposant d'une remorque de route tout au long du parcours devront le signaler à l'organisation lors de la confirmation des inscriptions.

La liste des véhicules d'assistance, des remorques (avec immatriculations) et des conducteurs habilités à les conduire (avec copie du permis de conduire) devra être communiquée au plus tard lors de la confirmation des inscriptions.

## **2. LES REGLES DE PUBLICITE**

### **2.1. REGLE GENERALE**

#### **Inscription du bateau**

Chaque bateau peut être engagé sous le nom d'un ou plusieurs sponsors. Conformément à la RCV 76.1, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un bateau ou un nom d'inscription de bateau qui serait en infraction avec le code de publicité ISAF

[http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/arbitrage/documents/RCV\\_2009\\_2012/Code\\_Publicite.pdf](http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/arbitrage/documents/RCV_2009_2012/Code_Publicite.pdf)).

Nous mettons en garde les concurrents qui choisiraient un nom de bateau trop long limitant de fait la citation intégrale de celui-ci dans les médias. C'est pourquoi il est souhaitable que le nombre de caractères utilisés ne dépasse pas 35 signes.

Le nom de course du bateau doit être communiqué avant le 1<sup>er</sup> mai 2010.

#### **Numéro de Course**

Pour le Tour de France à la Voile, le numéro de course du bateau doit être transmis à l'organisateur lors de l'inscription. Il doit être collé sur les grand-voiles.

## 2.2 ESPACES PUBLICITAIRES

### Coque :

- Espace concurrents :

La surface totale de la coque est disponible pour les concurrents (sauf tableau arrière, voir ci-après).

- Espace Classe ACPM :

Tableau arrière (conformément à l'article 2.6 des règles de classe)

### Grand-voile :

- Espace concurrents :

Un bandeau d'une hauteur d'1,50 m allant du guindant jusqu'à la chute est à disposition de chaque équipage dans la grand-voile, pour faire figurer le ou les sponsors du bateau. Le haut de ce bandeau doit être positionné le plus haut possible, sous la troisième latte conformément à l'annexe marquage ci-jointe. Le visuel pourra être fabriqué en adhésif ou être peint.

Dans cet espace, les concurrents s'engagent à informer l'organisateur de tout marquage autre que celui lié au nom d'inscription du bateau à la course. L'organisateur souhaite connaître en amont tout sponsor pouvant entrer directement en concurrence avec les partenaires du Tour de France à la Voile.

- Espace organisation :

L'organisation dispose d'un bandeau d'une hauteur de 2,20 m en bas de la grand-voile allant du guindant jusqu'à la chute pour faire figurer ses partenaires. Celui-ci débute à 50 centimètres au-dessus du point d'amure de la grand-voile (voir annexe). Le visuel est fourni par l'organisateur sous forme d'adhésif.

### Voiles d'avant :

- Espace organisation :

Les marquages sur les voiles d'avant sont réservés à l'organisateur et ses partenaires. Ces marquages sont fournis par l'organisateur et posés par les équipages. Le sticker tribord est positionné bien en face du sticker bâbord pour éviter les effets de transparence.

### Spis :

- Espace organisation :

Un spinnaker en tête symétrique est fourni à chaque équipage. Tous les spinnakers sont identiques et sont tirés au sort avant le départ du prologue ; ces spis sont marqués aux couleurs du (des) partenaire(s) principal(aux) de l'épreuve.

Rappel : chaque équipage doit avoir un **spi de capelage** symétrique, qui doit être **blanc**, et vierge de tout marquage.

### Pavillons :

- Espace concurrents

Au port, chaque équipage est autorisé à hisser dans le pataras les pavillons de son choix, aux couleurs de ses partenaires. (Dimensions maxi: 1,50m x 1,50m)

- Espace organisateur :

Les équipages reçoivent des pavillons aux couleurs de l'organisateur et de ses partenaires à envoyer dans l'étau, selon l'ordre indiqué par l'organisation, depuis l'entrée et jusqu'à la sortie du port (voir annexe).

**Flamme de course** : L'organisateur fournit à chaque équipage une flamme de course aux couleurs d'un de ses partenaires, à garder dans le pataras pendant toute la durée de l'épreuve et la flamme du Championnat de France des Equipages (voir annexe).

### Bôme :

- Espace concurrents :

Un côté de la bôme au choix

- Espace organisateurs :

L'autre côté de la bôme.

**Taud de bôme :** L'organisation fournit à chaque équipage un taud de bôme marqué au nom d'inscription du bateau et aux partenaires de la course selon une typographie uniforme qui devra être mis en place obligatoirement pendant que le bateau est au port.

**Mât :**

Espace à disposition des concurrents.

**Cagnards :**

L'organisation fournit à chaque équipage deux cagnards marqués recto-verso au nom d'inscription du bateau et des partenaires de la course, selon un graphisme uniforme pour tous les bateaux. Ces cagnards doivent être correctement placés, solidement amarrés dans les filières pendant toute la durée de l'épreuve pour une très bonne visibilité, en mer et au port.

**Véhicules d'assistance :**

- Espace concurrents :

Les véhicules d'assistance peuvent être marqués en totalité aux couleurs des partenaires du bateau.

- Identification :

L'organisation fournit à chaque équipage deux autocollants par véhicule marqués "Tour de France à la Voile 2010" à positionner sur les côtés du véhicule, permettant l'identification et l'accès au village assistance et au parking coureurs.

**Vêtements d'équipage :**

- Espace concurrents :

Les vêtements des concurrents (tee-shirts, polos, cirés, sweat-shirts, blousons...) peuvent être marqués intégralement aux couleurs des partenaires du bateau. L'accord de l'organisation est nécessaire pour utiliser le logo Tour de France à la Voile.

**Bateaux accompagnateurs :**

- Identification :

Les bateaux accompagnateurs des concurrents se verront attribuer un pavillon d'identification pour la durée de l'épreuve qu'ils devront arborer au port et en mer.

Les demandes d'accréditations doivent parvenir au Tour de France à la Voile au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2010.

## 3. LA COMMUNICATION

### 3.1 LES MEDIAS

En vue de la rédaction du programme officiel de l'événement, il est demandé à chaque équipage de faire parvenir à l'organisation, le plus tôt possible et avant le 1<sup>er</sup> mai 2010, les documents suivants :

- le nom du bateau et des sponsors,
- le CV du skipper et du tacticien (profession, âge, CV nautique),
- la liste de l'équipage, avec CV de ses membres, s'il y a lieu, (CV détaillé pour le classement amateur),
- les personnalités invitées à bord du bateau,
- une photo numérique couleur du skipper et/ou de l'équipage en situation,
- une photo du marquage de la coque du bateau
- un feuillet A4 recto au format PDF (avec une mise en page définitive) pour présenter le projet : programme sportif, ambitions de résultats, présentation des partenaires, "concept" du projet...

Ce dernier point est déterminant pour la médiatisation des projets ; au delà du délai demandé la publication dans le programme officiel de l'épreuve ne peut être garantie.

**Droits d'image**

Dans le cadre de l'exploitation de l'événement, l'organisateur demande à tous les membres de l'équipe (terre et mer) de compléter le formulaire autorisant l'organisateur du Tour de France à la Voile à utiliser leur image ainsi que l'image du bateau à des fins promotionnelles et publicitaires. Cette autorisation dûment complétée et signée par chaque membre de l'équipe devra être remise lors de la confirmation des inscriptions.

## **3.2. LES OPERATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES**

### **Opérations de relations publiques pendant l'événement**

Tout au long de l'épreuve, le Tour de France à la Voile organise des opérations de relations publiques sur les villes étape (cocktails, suivi des régates, déjeuners, dîners...). Ces prestations sont possibles pour des groupes à partir de 20 personnes. Les demandes doivent être faites avant le 1<sup>er</sup> mai 2010.

Toute opération de RP indépendante de l'organisation doit faire l'objet d'un accord préalable qui encadre les modalités techniques et financières de l'opération.

## **3.3. LES ESPACES PARTENAIRES SUR LE VILLAGE ANIMATION**

Dans le village officiel (PC Course, jury, presse ...) du Tour de France à la Voile, le Village Animation est destiné au grand public, il s'agit d'un emplacement central dans les villes et ports qui assure un relais entre la course en mer et le public à terre (commentaires, sono, espace interview à la suite des régates, animation, présentation thématique de tous les équipages...).

Espace privilégié de promotion, les partenaires commerciaux de l'organisation y disposent de stands pour présenter leurs produits et services. Les partenaires des concurrents peuvent également bénéficier d'espaces, sur devis auprès du Tour de France à la Voile. Ces espaces sont mis en place exclusivement par l'organisation et doivent être tenus pendant toute la durée d'ouverture du Village Animation.

Les demandes accompagnées d'une présentation précise des animations prévues doivent être faites avant le 1<sup>er</sup> mai 2010.

## **4. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **Date limite d'inscription : 1<sup>er</sup> mai 2010**

Outre l'acceptation et l'application du cahier des charges, les concurrents s'engagent à être présents lors des animations ou manifestations officielles qui se déroulent pendant l'épreuve, tout particulièrement lors des remises des prix (présence obligatoire de quatre membres de l'équipage, au minimum).

### **4.1. LES DROITS D'INSCRIPTION**

Le montant des droits d'inscription au Tour de France à la Voile 2010 est fixé à 9 000 Euros TTC pour toutes les inscriptions réglées comptant avant le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Il est également possible de s'inscrire au Tour de France à la Voile 2010 en effectuant trois versements échelonnés, mais dans ce cas le montant des droits d'inscription est fixé à 9 500 Euros TTC, et en suivant les modalités suivantes :

- Premier acompte : 500 € à régler avant le 1<sup>er</sup> mars.
- Deuxième acompte : 4 500 € à régler avant le 15 avril.
- Solde : 4 500 € à régler avant le 15 juin.

En cas de désistement avant le 15 avril, le premier acompte de 500 euros sera intégralement remboursé. Attention, si l'un des trois versements n'est pas régularisé à la date convenue une majoration de 500 Euros par acompte sera appliquée. Notez que ces majorations seront cumulables.

#### **Les droits d'inscriptions comprennent :**

- places de stationnement dans les ports avant le départ et jusqu'au dernier jour de l'épreuve.
- grutages et manutentions prévus au programme de l'épreuve (hors cas exceptionnel).
- fourniture du spi de tête, d'un taud de bôme, de deux cagnards.
- présentation du projet dans le programme officiel et le dossier de presse.
- 1 accès à une borne WIFI par bateau dans l'espace presse.
- 1 accès à une borne WIFI sur le village assistance.
- accès à toutes les manifestations officielles (remises des prix, cocktails de remise des prix, dîners).
- tarif spécial pour l'accès à un espace sur le Village Animation pour les partenaires du bateau.

## 4.2 DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LE 1<sup>er</sup> MAI 2010 (par courrier ou par mail)

- **DOCUMENTS BATEAU**
  - i. Acte de francisation
  - ii. Copie contrat assurance pour toute la durée de l'épreuve
  - iii. Certificat de jauge Farr 30 2010
  - iv. carte annuelle d'autorisation de port de publicité
  - v. Demande d'accréditation des bateaux accompagnateurs
  - vi. Nom de course du bateau
  
- **DOCUMENTS EQUIPAGE**
  - i. Attestation adhésion ACPM 2010 ou attestation adhésion association Farr 30 étrangère (pour bateaux étrangers)
  - ii. copie des attestations de stage survie ISAF pour chaque membre de l'équipage l'ayant suivi. (cf article 1.2 du présent cahier des charges)
  - iii. **Equippers français ou résidant en France** : licences Club FFVoile 2010 visées par un médecin (visa médical) ou accompagnées d'un certificat médical de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
  - iv. **Equippers étrangers** : justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
  - v. **Equippers étrangers** :  
SOIT une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros et un certificat médical de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais)  
SOIT une licence Club FFVoile 2010 avec visa médical ou certificat médical de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - vi. Autorisation parentale de participation à la course pour les mineurs et la désignation d'un tuteur présent sur la totalité de l'épreuve
  - vii. **Rappel** : pour les amateurs, le numéro d'identification ISAF permettant de contrôler la classification ISAF (groupe 1, 2 ou 3) **avant le 1<sup>er</sup> mai 2010.**  
**([www.sailing.org/classification.php](http://www.sailing.org/classification.php))**
  
- **DOCUMENTS MATERIEL**
  - i. Livret à jour du radeau de survie
  - ii. copie de l'autorisation de transport exceptionnel pour le transfert Atlantique Méditerranée
  - iii. copie du permis E du conducteur du véhicule tractant le bateau lors du transit
  - iv. copies des permis de conduire, assurances, cartes grises pour les véhicules et conducteurs participant au Tour de France à la Voile

#### **4.3 DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS A FOURNIR LORS DE LA CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS**

##### **DOCUMENTS BATEAU**

- N° MMSI de la VHF (si VHF ASN)
- N° de téléphone portable embarqué (un seul n° pour toute la durée de la course)
- Livret à jour du radeau de survie
- Copie contrat ou attestation d'assurance du bateau
- Numéro de course du bateau

##### **DOCUMENTS EQUIPAGE**

- Licence club FFVoile 2010 avec visa médical ou certificat médical
- Pour les équipages étrangers sans licence club FFVoile : assurance en responsabilité civile d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros et certificat médical (rédigé en français ou en anglais)
- Pour les équipages étrangers sans licence club FFVoile et sans assurance RC de 1,5 millions d'Euros, souscription assurance complémentaire FFVoile et présentation d'un certificat médical (rédigé en français ou en anglais)
- Autorisation parentale pour les mineurs et nom du tuteur présent pendant l'épreuve
- Attestation de réussite au stage de survie ISAF
- Pour les équipages « amateur », n° ISAF et classification ISAF
- Pour les équipages « Etudiant », cartes d'étudiant, attestations de scolarité signées par le chef de l'établissement, déclaration sur l'honneur de chaque équipier déclarant qu'il a bien suivi le cursus indiqué sur sa carte d'étudiant
- Pour chaque membre de l'équipe (assistance à terre et équipage) :
  - i. Nom
  - ii. Adresse
  - iii. N° de téléphone
  - iv. Groupe sanguin
  - v. Nom, adresse et n° de téléphone (portable si possible) de la personne à prévenir en cas d'urgence
- autorisation droit à l'image signée par chaque membre d'équipage

##### **DOCUMENTS VEHICULE**

- Autorisations de transport routier, cartes grises, permis, assurances
- Liste des véhicules d'assistance
- numéro d'immatriculation de la remorque avec copie du permis de conduire des conducteurs habilités

## ANNEXE 1 - PUBLICATION DES DOCUMENTS DE COURSE

DATE	DOCUMENTS
<b>Décembre 2009</b>	Cahier des charges concurrents et bulletin d'inscription
<b>Février 2010</b>	Avis de course
<b>Mars 2010</b>	<b>Notes techniques</b> : modification des règles de classe, matériel de sécurité obligatoire, transport du FARR 30 <b>Note technique</b> : pour la demande de classement (équipage étudiant et amateur) <b>Note d'information</b> générale sur la course
<b>début Juin 2010</b>	Fiches courses
<b>Confirmation des inscriptions à Dunkerque</b>	Instructions de course

## ANNEXE 2 : EXEMPLE DE BUDGET D'UN EQUIPAGE

### BATEAU

Location FARR 30	20 000 €
Accastillage	2 000 €
Voiles	18 000 €

### LOGISTIQUE

Location d'un camping Car	4 000 €
Location véhicule pour stockage du matériel	2 000 €
Carburants Péages	4 000 €
Transporteur professionnel pour déplacement du bateau	4 000 €

### DIVERS

Droits d'inscription	9 500 €
Nourriture (base de 10 personnes)	5 000 €

### COMMUNICATION

Marquages bateau (coque, pavillons, véhicules, vêtements)	3 000 €
---	---------

### EQUIPAGES

Déplacements équipage	4 000 €
-----------------------	---------

**TOTAL** 75 500 €

*Remarques :*

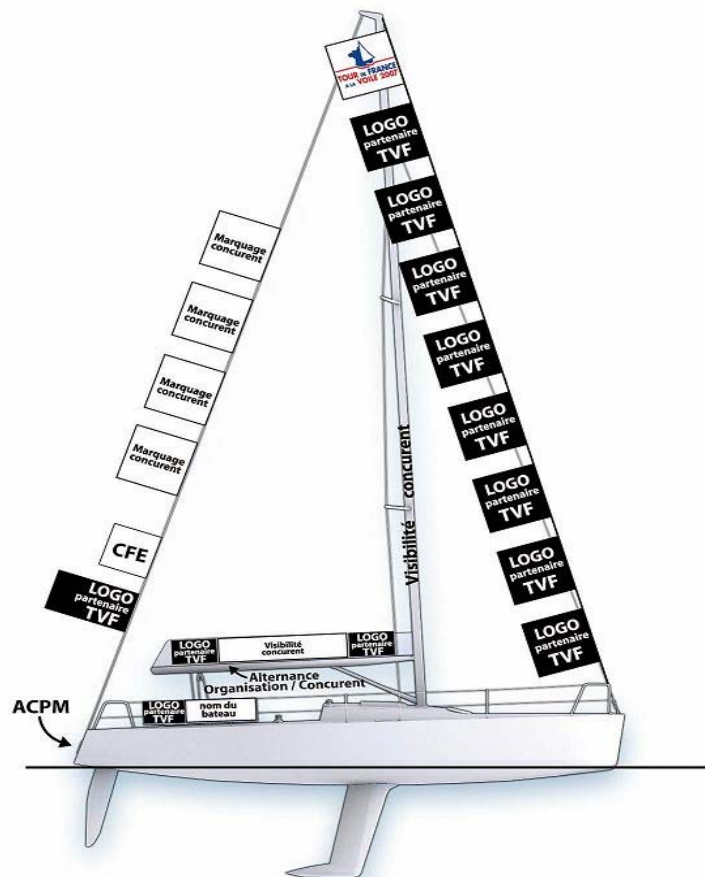
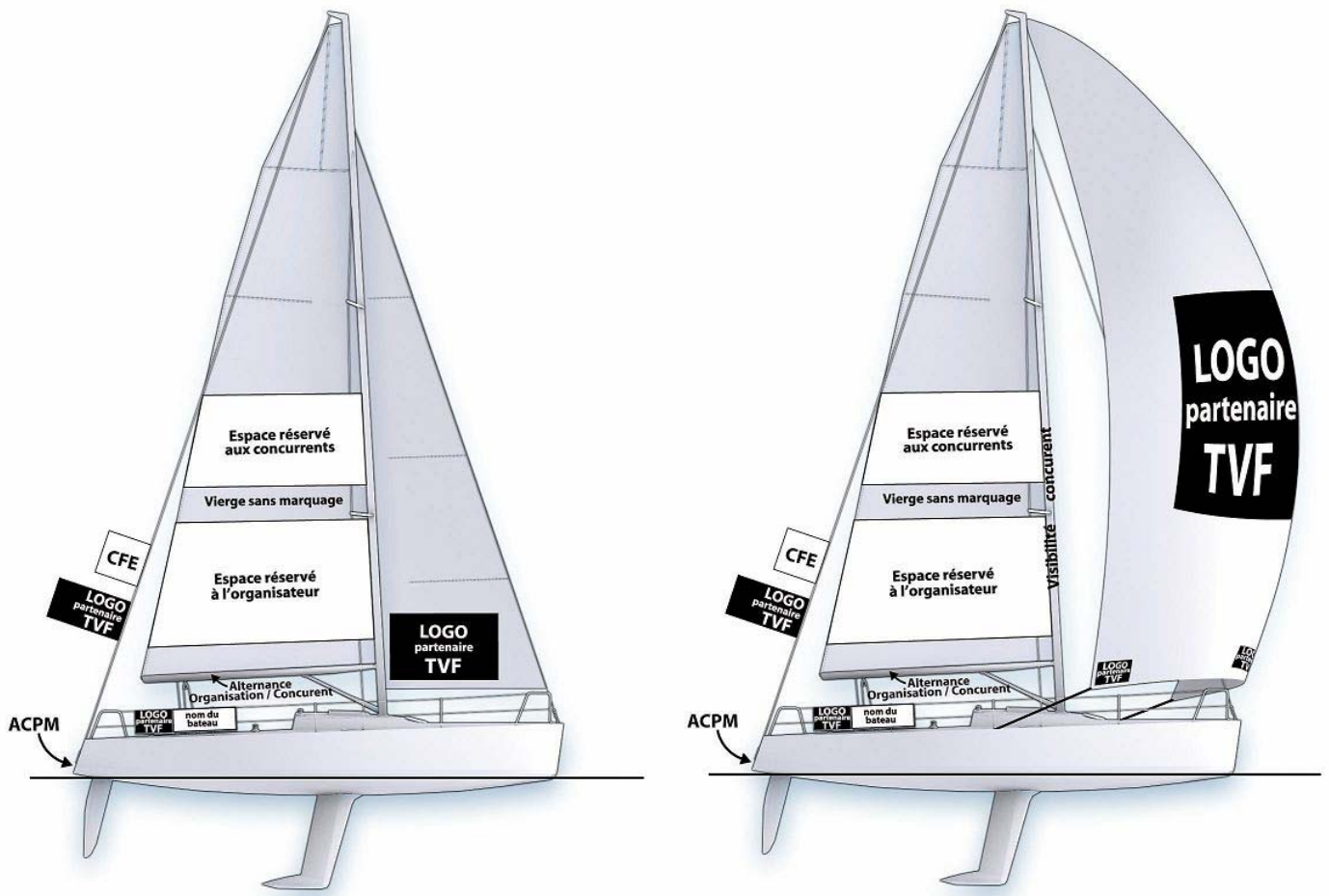
**Ces chiffres vous sont communiqués à titre indicatif pour vous aider à construire un budget. Les prix indiqués ci-dessus sont entendus TTC. (Etudier la meilleure structure selon votre situation pour gérer un projet, prise en charge directe par les sponsors de frais pour récupération de la TVA).**

**Les différents postes sont prévus pour un équipage de 7 personnes, accompagné de trois personnes en assistance à terre, soit un total de 10 personnes pendant 5 semaines. Les frais d'hébergement sont à prévoir en plus (hôtel, camping car, gîte ou sous la tente).**

**Certains de ces postes peuvent être minimisés par des prêts ou des dons en nature : nourriture, véhicules, prise en charge par chacun de sa nourriture et de ses déplacements, etc....**

**Doit être également prévue en trésorerie la caution de la location du voilier (en général 10 000€) D'autre part, la location du bateau et les frais que les équipages seraient amenés à engager pour les entraînements avant la course ne sont pas compris dans ce budget.**

**ANNEXE 3 : PLAN DES MARQUAGES (au près, au portant et au port)**



## BULLETIN D'INSCRIPTION

N° de  
dossier :

**A remplir lisiblement par le responsable du projet uniquement**

Bateau (Nom du projet)	_____
skippé par	_____ n° de voile _____
Classement	<input type="checkbox"/> GENERAL <input type="checkbox"/> AMATEUR <input type="checkbox"/> ETUDIANT
Participation au Championnat de France des Equipages 2010	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_

agissant au titre de  MANAGER DU PROJET     SKIPPER  
 AUTRE (précisez) \_\_\_\_\_

domicilié \_\_\_\_\_

pays \_\_\_\_\_

téléphone \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

fax \_\_\_\_\_

e-mail \_\_\_\_\_ site \_\_\_\_\_

vous demande de prendre acte de mon inscription définitive au Tour de France à la Voile 2010.



Je m'engage, au nom de tout l'équipage, à respecter les règles et obligations liées à la participation au Tour de France à la Voile 2010, selon les termes du cahier des charges concurrents et de l'avis de course 2010.

Je m'engage à verser aux Editions Larivière le montant des droits d'inscription (versement par chèque à l'ordre des Editions Larivière – TFV, ou par virement – coordonnées ci-dessous) qui s'élèvent à 9 000€ TTC pour toutes les inscriptions réglées comptant avant le 1<sup>er</sup> mars 2010 ou en effectuant trois versements échelonnés, mais dans ce cas le montant des droits d'inscription est fixé à 9 500€ TTC, et en suivant les modalités suivantes :

-1<sup>er</sup> acompte : 500€ avant le 1<sup>er</sup> mars 2010.

-2<sup>ème</sup> acompte : 4 500€ à régler avant le 15 avril 2010.

-Solde : 4 500€ à régler avant le 15 juin 2010

Attention si l'un des trois versements n'est pas régularisé à la date convenue une majoration de 500€ par acompte sera appliquée. Notez que les majorations sont cumulables.

Virement bancaire sur le compte n° 30 066 10 948 00010005801 89, CIC IDF NORD GRANDS COMPTES EN IBAN (International Bank Account Number) : FR76 3006 6109 4800 0100 0580 189 BIC (Bank Identification Code) CMCIFRPP.

### ADRESSE DE FACTURATION

NOM – Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

### CONTACT PRESSE DU PROJET

NOM – Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord »

**ANNEXE 5 – PLANNING GENERAL DE LA COURSE**

Dates	OVO	FVO	OVA	FVA	Villes Distances	Horaires & Programme des courses	Briefing skippers	Départ ponton	Arrivée ponton	Remise des prix
<b>MANCHE ATLANTIQUE</b>										
Ma 22/06					<b>DUNKERQUE</b>	Ouverture du village assistance				
Me 23/06						9h00: début des contrôles de jauge				
Ve 25/06						18h00: fin des contrôles de jauge 18h00: briefing général skippers				
Sa 26/06	08h00	20h00	11h00	22h00		10h30: prologue suivi d'un parcours à confirmer (PM 05h42 - 18h01)	08h00	08h30	17h30	18h00
Di 27/06	08h00	20h00	11h00	22h00		10h30: un ou plusieurs parcours (PM 06h22 - 18h40)	08h00	08h30	17h30	
Lu 28/06	08h00	20h00	11h00	22h00		10h30: un ou plusieurs parcours (PM 06h59 - 19h51)	08h00	08h30	17h30	18h00
Ma 29/06	08h00	10h00				10h30: départ de la course étape (PM 08h08 - 20h25)	08h00	08h30		
<i>44 km</i>										
Ma 29/06	10h00	20h00	11h00	20h00	<b>CALAIS</b>	Arrivée de la course étape dans l'après midi (PM 19h51)			18h30	19h00
Me 30/06	08h00	20h00	11h00	20h00		10h30: un ou plusieurs parcours (PM 08h08 - 20h25)	08h00	08h30	18h30	19h00
Je 01/07	08h00	20h00	11h00	20h00		10h30: départ de la course étape (PM 08h41)	08h00	08h30		
<i>172 km</i>										
Ve 02/07	10h00	20h00	11h00	22h00	<b>DIEPPE</b>	Arrivée de la course étape dans l'après midi				18h00
Sa 03/07	08h30	20h00	11h00	22h00		10h00: un ou plusieurs parcours	08h30	09h00	17h30	
Di 04/07	08h30	20h00	11h00	20h00		10h00: un parcours 17h00: départ de la course étape	08h30 15h30	09h00 16h00	12h00 -	15h00 -
<i>392 km</i>										
Lu 05/07	10h00	20h00	11h00	22h30	<b>PLENEUF- VAL-ANDRE</b>	Arrivée de la course étape dans le soirée (PM 11h32)			22h00	
Ma 06/07	09h30	20h00	10h00	20h00		11h00: un ou plusieurs parcours (PM 00h05 - 12h30)	09h30	10h00	15h00	17h00
Me 07/07	10h00	20h00	11h00	20h00		12h30: départ de la course étape (PM 01h14 - 13h48)	11h00	11h30		
<i>136 km</i>										
<b>TRANSIT</b>										
Ve 09/07	10h00	20h00	11h00	21h00	<b>LORIENT</b>	Arrivée de la course étape dans la journée				18h00
Sa 10/07	08h00	20h00	11h00	22h00		10h00: un ou plusieurs parcours	08h00	08h30	17h30	
Di 11/07	08h00	20h00	11h00	20h00		10h00: un ou plusieurs parcours 20h00: départ de la course étape	08h00 18h30	08h30 19h00	14h00 -	18h00 -
<i>284 km</i>										
Lu 12/07	10h00	20h00	11h00	22h00	<b>TALMONT SAINT-HILAIRE</b>	Arrivée de la course étape				18h00
Ma 13/07	08h30	20h00	11h00	22h00		10h00: un ou plusieurs parcours	08h30	09h00	17h30	
Me 14/07	08h30	20h00	11h00	21h00		10h00: un ou plusieurs parcours 20h00: départ de la course étape	08h30 18h30	09h00 19h00	16h00 -	18h00
<i>156 km</i>										
Je 15/07	10h00	20h00	11h00	22h00	<b>ROYAN</b>	Arrivée de la course étape dans la journée				18h00
Ve 16/07	08h30	20h00	11h00	22h00		10h00: un ou plusieurs parcours 15h00: début des grutages des bateaux	8h30	09h00	15h00	18h00
Sa 17/07			11h00	22h00		<b>TRANSIT ROUTIER ATLANTIQUE (638 km)</b>				
<b>MEDITERRANEE</b>										
Di 18/07	10h00	20h00			<b>PORT CAMARGUE</b>	Remâtage et remise à l'eau des bateaux				
Lu 19/07	10h00	20h00	10h30	22h00		12h00: régata d'entrainement suivie d'un ou plusieurs parcours	10h30	11h00	17h30	18h00
Ma 20/07	10h00	20h00	10h30	22h00		12h00: un ou plusieurs parcours 20h00: départ de la course étape	10h30 18h30	11h00 19h00	16h00 -	18h00 -
<i>145 km</i>										
Me 21/07	10h00	20h00	11h00	22h00	<b>MARSEILLE</b>	Arrivée de la course étape dans la journée				18h00
Je 22/07	10h00	20h00	10h30	22h00		12h00: un ou plusieurs parcours	10h00	10h30	17h30	18h00
Ve 23/07						10h00: départ de la course étape	08h00	08h30		
<i>61 km</i>										
Ve 23/07	10h00	20h00	11h00	22h00	<b>LA SEYNE- SUR-MER</b>	Arrivée de la course étape dans l'après midi				19h00
Sa 24/07	09h30	20h00	10h30	22h00		12h00: un ou plusieurs parcours	10h00	10h30	18h30	
Di 25/07	09h30	20h00	10h30	22h00		12h00: course postlogue 18h00: remise des prix officielle	10h00	10h30	16h30	18h00

OVO: ouverture village officiel FVO: fermeture village officiel OVA: ouverture village animation FVA: fermeture village animation